



VOUS DROITS
SONT NOTRE
SEULE LOI

Dossier Retraites n° 6
24.10.2010

RETRAITES : Où en sommes-nous ?

Notre exigence est claire : **retrait du plan gouvernemental !**

Pourquoi, semaine après semaine, les dirigeants de la CGT et de la FSU s'opposent-ils à tout appel à une grève nationale interprofessionnelle ?

Les actions diverses et variées, les grèves éparpillées, les journées « saute-moutons » de manifestation avec ou sans grève ne font pas, à l'évidence, reculer le gouvernement. Il est même à craindre, comme en 2003, que la mobilisation ne finisse par s'épuiser, et qu'au final, le gouvernement ayant pu jouer la montre, il sorte gagnant de l'épreuve de force, alors que jamais une contre-réforme n'a été aussi rejetée par une énorme majorité dans le pays.

Alors que reste-t-il à faire pour obtenir le retrait de cette contre-réforme sinon **bloquer le pays, 24h au moins pour commencer, par une grève interprofessionnelle**, comme FO n'a eu de cesse de le proposer ?

Rappelons qu'**aucune des journées d'action organisées depuis le 7 septembre ne s'est faite avec un appel national à la grève, tous ensemble**. En effet, il y a eu des appels à *des grèves*, c'est à dire renvoyant à la base, au niveau des entreprises et des administrations, l'éventuelle décision de faire grève 2 h ou 4 h au moment des manifestations locales ! En raison de la loi du « *service non fait* » qui inflige automatiquement un retrait de salaire de la journée, les fonctionnaires d'Etat ont, quant à eux, fait des grèves de 24 h mais, de fait, isolées et déconnectées d'une grève d'ensemble !

Malgré la puissance des manifestations, cela ne peut avoir ni le même sens, ni le même impact sur l'économie qu'une grève franche ; les capitalistes et leur personnel politique ne comprennent jamais aussi bien que lorsqu'on s'en prend à leurs profits ! Et leurs profits, c'est le travail des salariés qui en est la source ! **Bloquer le pays, c'est frapper le porte monnaie des actionnaires et autres fonds de pension qui veulent se gaver toujours plus en réduisant nos retraites à des aumônes !**

Non contents de s'opposer à l'organisation d'une grève interprofessionnelle, et cela pose problème aujourd'hui à nombre de leurs responsables et militants dans les départements, **les dirigeants nationaux de la CGT et de la FSU se refusent, depuis des mois, à formuler la revendication du retrait du plan gouvernemental** pour complaire à la CFDT qui approuve notamment l'allongement de la durée de cotisation inscrite dans la contre-réforme. Refusant de cautionner un tel positionnement, considérant que le plan gouvernemental doit être purement et simplement retiré, **la Confédération FO n'a donc été signataire d'aucun des communiqués intersyndicaux nationaux**.

Le 21 octobre, le Sénat a encore aggravé le projet de loi par un amendement après l'article 3 qui prévoit d'organiser, à compter du 1^{er} semestre 2014, une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une **réforme systémique** de la prise en charge collective du risque vieillesse. C'est l'annonce du passage du système des retraites par répartition (salariés du privé) et du régime des pensions (fonctionnaires) à un **système à comptes notionnels ou par points** qui signifierait une nouvelle diminution de nos retraites **pour nous imposer de souscrire à des assurances complémentaires** (cf. notre Dossier Retraites du 28.02.2010, consultable sur notre site <http://snudi84.apinc.org/>).

Cet amendement complète celui de l'Assemblée Nationale annonçant une étude sur la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, c'est à dire **la fin de la garantie du versement de nos pensions par l'Etat**.

La CFDT s'est aussitôt félicitée de l'amendement du Sénat : « *L'intégration par le Sénat d'un amendement portant sur l'étude d'une réforme systémique correspond à une demande de la CFDT. Tout cela nous encourage à inscrire notre projet alternatif dans le débat public dans les semaines et les mois qui viennent.* ». Et la CFDT de clamer que « *Le vote définitif du parlement donnera un autre cadre à l'action syndicale.* » (déclaration unanime du Conseil national de la CFDT - 21.10.2010).

Pour qui sait lire, **pour M. Chérèque et son organisation qui n'a de syndicale que sa tenue de camouflage, il convient maintenant de se soumettre au vote de la loi scélérate Sarkozy-Fillon-Woerth... et de s'inscrire dans le débat annoncé sur la transformation des régimes de retraites !** Et tant pis pour les salariés voués à subir l'allongement de la durée de cotisation (approuvé, redisons-le par la CFDT), la fin des avantages familiaux, le report des âges de départ et l'aggravation de décotes (instaurées dans le public en 2003, en conséquence de la réforme de M. Fillon soutenue, rappelons-le, par le même Chérèque, déjà Secrétaire général de la CFDT).

Quant à la direction de la CGT, elle a déclaré au lendemain de la journée d'action du 19 octobre que « *ce qui est à l'ordre du jour, ce sont les revendications qui ont conduit aux grandes mobilisations du premier semestre 2009 pour lesquelles ni le gouvernement, ni le patronat n'ont apporté de réponses satisfaisantes* » et elle annonce qu'elle « *agira pour que le gouvernement ajourne la loi sur les retraites* ».

La défense de nos retraites ne serait donc plus aujourd'hui la question centrale ? Avec cette référence à la kyrielle de journées d'action de 2009 qui n'ont abouti à rien, doit-on comprendre, que les actions « saute-moutons » vont continuer ? A quoi rime cette demande d'« *ajourner* » la loi alors qu'elle est en train d'être votée à la hussarde ?! A-t-on demandé en 2006 l'ajournement du CPE ou au contraire son retrait immédiat ? !

Pour sa part, notre Confédération a réaffirmé le 21 octobre sa position :

« FO a de nouveau proposé un appel unitaire à une grève franche de l'ensemble des salariés.

Pour FO il devient de plus en plus nécessaire et urgent d'unifier une mobilisation qui est montée d'un cran dans de multiples actions engageant les syndicats et les salariés au plan local. C'est aussi une attente à laquelle il est de la responsabilité des confédérations syndicales de répondre.

FO entend aussi indiquer solennellement qu'elle ne se résignera à aucun moment au recul des droits à la retraite et ne s'écartera à aucun prétexte de l'objectif du retrait du projet injuste et inefficace du gouvernement. L'heure n'est pas à glisser sur d'autres dossiers. »

Faites connaître et défendez partout cette position !

Avignon, le 24 octobre 2010

Chantal Fassié,
Secrétaire départementale



20, av. Monclar - B.P. 10 - 84004 AVIGNON cedex
tél. 04 90 86 65 80 fax 04 90 14 16 39
snudi.fo84@free.fr - <http://snudi84.apinc.org/>

Retrait de la contre-réforme !

Comment comprendre le refus obstiné du SNUipp-FSU et du SE-UNSA à répondre à nos propositions d'agir en commun ?

7 juillet 2010 Courriel au SE et au SNUipp

« compte tenu de la décision de nos organisations à l'échelle nationale d'organiser une puissante mobilisation le 7 septembre prochain, jour de l'examen du projet de loi contre nos retraites, je vous propose de nous rencontrer avant la rentrée des collègues afin d'échanger nos points de vue et d'examiner la possibilité d'appeler en commun, sur les bases claires de la grève de mars dernier dans notre département, à la grève et à la manifestation départementale. »

Aucune réponse, ni du SE, ni du SNUipp.

14 septembre A l'occasion du meeting intersyndical départemental tenu à la mairie d'Avignon, Chantal Fassié rappelle à N. Odinot, secrétaire du SNUipp, la proposition du SNUDI-FO faite le 7 juillet d'agir en commun sur le dossier des retraites. N. Odinot répond qu'il ne « se souvient pas de notre courriel », qu'« il va le rechercher », mais il ne donne aucune suite.

20 septembre Lettre ouverte au SE et au SNUipp (publiée dans le bulletin aux écoles et consultable sur notre site) :

« **C'est le tous ensemble dans la grève, partout, dans tout le pays, qui a manqué en 2003 pour gagner** ; alors que nous étions en grève à l'appel de nos trois syndicats dans le département, d'autres secteurs, d'autres départements n'étaient appelés qu'à des journées d'action hebdomadaires dites « temps forts » et tout s'est enlisé...

C'est le blocage du pays par la grève dans tous les secteurs professionnels qui fera reculer le gouvernement ; pour notre part, avec notre Fédération et notre Confédération, nous y sommes prêts et nous pensons qu'il revient aux syndicats d'y appeler dans l'unité, dans la situation favorable qu'est l'état d'isolement où s'est mis le gouvernement par la politique qu'il mène et par toutes les affaires qui l'éclaboussent et le déconsidèrent.

Nous vous proposons d'en discuter, et de mettre cette proposition en débat dans des assemblées de secteur que nous vous proposons de convoquer ensemble. » (extrait)

Aucune réponse, ni du SE, ni du SNUipp.

12 octobre A l'occasion de l'AG des militants FSU qui se tient après la manifestation à l'université d'Avignon, Chantal Fassié propose aux responsables de la FSU que **tous les syndicats enseignants appellent en commun** - comme cela avait été fait en 2003 dans le département - à **des AG de secteurs ou d'établissement** pour débattre de la poursuite de l'action pour le retrait du plan gouvernemental.

Refus virulent, sans explication aucune, des responsables FSU de toute réunion convoquée en commun ! Et de convoquer seuls, dans la précipitation, pour le surlendemain 3 réunions qui ne rassembleront que quelques dizaines de participants. Même opération le 19 octobre, avec convocation le matin pour l'après-midi de 3 réunions qui sont des fiascos. On aurait voulu démoraliser les présents ou conclure que les collègues n'étaient pas mobilisés, que l'on n'aurait pas procédé autrement !

14 octobre Dans son courriel aux écoles appelant à la manifestation du 16 octobre, « **Le SNUDI-FO renouvelle au SNUipp-FSU et au SE-UNSA sa proposition de convoquer en commun des réunions de secteur pour débattre de l'organisation de la grève pour le retrait de la contre-réforme.** »

MISE AU POINT ET MISE EN GARDE !

Le 18 octobre, à 13h59, le SNUipp-FSU a envoyé un courriel aux écoles annonçant :

« **A l'appel de l'intersyndicale départementale CGT, FSU, FO, CFDT, UNSA, Solidaires, CFTC et CFE-CGC Journée de grève et de manifestation jeudi 21 octobre 2010** »

cela à l'occasion de la venue du ministre de l'Intérieur à Avignon. Précisons que compte tenu de la législation anti-grève, les collègues n'avaient que l'après-midi pour se déclarer grévistes... ! Autant dire, une grève organisée d'entrée d'une manière peu sérieuse. **En réalité, aucun syndicat hormis la FSU n'appelait à faire grève ce jour-là !**

Ajoutons que pour FO, une journée de grève locale, qui plus est ainsi baciée, se rajoutant aux journées « saute-moutons », n'est d'aucune portée dans le combat en cours. Lorsque le syndicat ou l'UD appellent à une action de grève, vous en êtes avisé(e) par courriel ou par un journal, et cela figure sur le site. N'hésitez pas en cas de doute à vous informer en téléphonant au siège tél. 04 90 86 65 80.

Déclaration de la Commission Exécutive de l'Union Départementale Force Ouvrière réunie à Avignon, le 1er octobre 2010.

Comment obtenir le retrait de la contre-réforme des retraites ?

Le 7 puis le 23 septembre, par millions, les salariés de tous les secteurs professionnels ont massivement dit :

- ▶ Non au report de 60 à 62 ans de l'âge légal de départ à la retraite !
- ▶ Non au report de 65 à 67 ans de l'âge du taux plein !
- ▶ Non à l'allongement sans fin de la durée de cotisation !
- ▶ Non à la remise en cause du Code des pensions et des régimes spéciaux !

Le gouvernement ne veut rien entendre. Il persiste à vouloir réduire le montant des retraites pour ouvrir la voie aux Fonds de pensions. Pire, le débat parlementaire a été l'occasion de durcir encore la contre-réforme : un amendement détruit la Médecine du travail en la mettant sous la coupe des patrons et un autre prépare la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'Etat, c'est-à-dire la fin programmée du Code des pensions. Enfin, le gouvernement veut abroger l'échéance de suppression des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes posée par la loi du 23 mars 2006 sur l'égalité salariale.

Comme l'a déclaré l'intersyndicale départementale à la fin de la manifestation du 23 mars à Avignon : « **Par son intransigeance, le gouvernement se met lui-même en situation d'affrontement et de blocage. S'il cherche la grève interprofessionnelle, il va la trouver ! Et le gouvernement en portera toute la responsabilité.** »

Si au lendemain de la mobilisation du 2 octobre, le gouvernement persiste dans son plan de destruction de nos retraites, il sera temps, plus que temps, comme le propose Force Ouvrière au niveau national et au niveau départemental, d'organiser ensemble, toutes les organisations syndicales, **une grève interprofessionnelle, 24h au moins, avec assemblées générales dans l'unité la plus large, pour imposer le retrait du plan gouvernemental.**

Ce n'est ni entreprise par entreprise, ni par des journées d'action à répétition, ni par des grèves éparpillées qu'il sera fait échec à la contre-réforme Sarkozy-Fillon-Woerth, n'est-ce pas une des leçons du conflit de 2003 contre la réforme Fillon ?

Le refus de négocier du gouvernement impose de passer à un cran supérieur dans l'action : la grève interprofessionnelle pour bloquer le pays, frapper au porte-monnaie le patronat... pour obtenir le retrait de la contre-réforme !

Voilà pour FO l'urgence de l'heure.

Retrait de la contre-réforme !

Réunion du 13 octobre des Fédérations syndicales de l'Education nationale

La Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle FO (FNEC FP-FO) a participé le 13 octobre à la réunion des fédérations syndicales de l'Education nationale convoquée par la FSU dans ses locaux.

La FNEC FP-FO a proposé d'adopter une déclaration pour le retrait ou l'abandon du projet de loi sur les retraites et d'appeler à tenir des assemblées générales et à réunir ainsi à tous les niveaux les conditions de la reconduction de la grève pour le retrait.

A cette étape et bien que par centaines de milliers les enseignants aient participé aux journées de grève et aux manifestations ces dernières semaines, les responsables des organisations présentes (FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA, FAEN, SUD Education, FERC-CGT) n'ont pas souhaité répondre positivement à la proposition de Force Ouvrière.

A cette proposition les responsables de la FSU et du SGEN-CFDT et du SE-UNSA ont refusé de s'associer pour la raison que les propositions de FO ne « *feraient pas l'unanimité* ».

Ils ont proposé d'autres formes d'actions centrées sur le budget et ont confirmé qu'ils participeraient à la journée d'action du 16 octobre sur les retraites.

La FNEC FP-FO reste persuadée que, aussi puissantes soient-elles, les manifestations ou les actions diversifiées ne feront pas reculer le gouvernement. Ce qui s'exprime à tous les niveaux c'est que c'est par la grève, par la grève jusqu'au retrait qu'il sera possible de faire reculer le gouvernement.

D'ores et déjà des secteurs entiers, dans le public comme dans le privé, rentrent en grève : SNCF, transports, territoriaux, raffineries, hôpitaux, équipement, métallurgie...

Pour la FNEC FP-FO, c'est dans ce mouvement que les enseignants veulent et doivent se situer, dans ce mouvement de grève interprofessionnelle, de grève pour le retrait.

Déjà dans de très nombreux départements, des assemblées se tiennent avec les organisations syndicales et décident d'appeler à la tenue de réunions dans les lycées, les écoles, les services, les universités pour décider la grève.

La FNEC FP-FO considère que dans l'unité la plus large, pour le retrait de la réforme, il faut multiplier ces assemblées et réunions à tous les niveaux.

En toute connaissance de cause, la FNEC FP-FO appelle ses syndicats et sections, ses militants et adhérents à préparer et à participer aux assemblées générales, à les convoquer dans l'unité la plus large, à y proposer et à y décider la grève maintenant, à se mettre en grève pour faire reculer le gouvernement.

Montreuil, le 14 octobre 2010

Congrès national des 18 et 19 octobre 2010

La position de notre Fédération

Avec la Confédération Générale du Travail FO, le **Congrès de la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO (FNEC FP-FO)** affirme que le projet gouvernemental constitue la réponse aux exigences des marchés financiers, des agences de notations américaines et de l'Union européenne pour combler les énormes déficits publics créés par les milliards d'euros versés par les Etats aux spéculateurs et aux banquiers lors de la crise ouverte en 2008, crise du système capitaliste.

La Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle FO (FNEC FP-FO), avec sa Confédération confirme les mandats du congrès de Lille intégrant **l'exigence du retour aux 37,5 annuités. Elle s'oppose :**

- au passage de l'âge d'ouverture des droits à la retraite de 60 à 62 ans (de 55 à 57 ans pour les personnels en service actif),
- au passage de l'âge de la retraite sans décote de 65 à 67 ans,
- à l'augmentation du nombre d'annuités de cotisation pour une retraite à taux plein. Non aux 41,5 années, 40 ans, c'est déjà trop,
- à la suppression de la retraite à jouissance immédiate après 15 ans de Fonction publique pour les mères de famille ayant élevé 3 enfants...
- à la remise en cause du Code des pensions civiles et militaires de l'Etat.
- à la baisse de salaire des fonctionnaires par l'augmentation de 3% de la « retenue pour pension ».

**Le contenu du projet de loi est inamendable.
Il doit être retiré purement et simplement retiré.**

Le Congrès de la FNEC FP-FO se félicite de la position de la Confédération CGT-FO qui a su préserver son indépendance en ne confondant pas l'unité d'action sur des mots d'ordre précis et l'unicité syndicale permanente sur les positions de la CFDT d'acceptation sur le fond de la réforme gouvernementale. En prenant, le 15 juin, ses responsabilités, en appelant à la manifestation nationale pour le retrait du projet gouvernemental, la confédération FO a joué tout son rôle d'organisation syndicale indépendante.

Le Congrès réaffirme son opposition aux journées d'action à répétition, aux actions « originales » qui envoient la classe ouvrière dans le mur. Le Secrétaire général de la Confédération a raison : **pour établir le rapport de force, il n'y a pas d'autres solutions que de bloquer le pays.**

Le Congrès condamne toute tentative, sous quelque forme que ce soit, de faire reporter sur les salariés la responsabilité d'un quelconque échec dans le combat contre le projet gouvernemental. Nul doute **qu'un appel de toutes les confédérations à la grève jusqu'au retrait obligerait le gouvernement à reculer.** De ce point de vue il est de la responsabilité des confédérations de répondre positivement à la Confédération FO.

Le Congrès soutient sans réserve les assemblées générales qui se tiennent partout, qui, en ce moment, décident ou préparent la reconduction de la grève pour exiger le retrait de la réforme des retraites. Il est de la responsabilité des Fédérations de l'enseignement de répondre à l'appel du congrès de la Fédération FO de l'Enseignement (***l'appel propose une réunion immédiate des fédérations avec la proposition d'appeler sans délai à la grève jusqu'au retrait***).

Le Congrès appelle toutes les instances de la Fédération et de ses syndicats à prendre toutes les initiatives en ce sens. Il n'y a pas d'autres solutions que la grève interprofessionnelle jusqu'au retrait.

(Extrait de la Résolution générale)

**La Force de FO
L'INDEPENDANCE**

Retrait de la contre-réforme !

Le 21 octobre, le Sénat a encore aggravé le projet de loi de contre-réforme des retraites par un amendement qui prévoit d'organiser, à compter du 1^{er} semestre 2014, une réflexion nationale sur les objectifs et les caractéristiques d'une **réforme systémique** de la prise en charge collective du risque vieillesse.

Réaction immédiate de la CFDT : « *L'intégration par le Sénat d'un amendement portant sur l'étude d'une réforme systémique correspond à une demande de la CFDT. Tout cela nous encourage à inscrire notre projet alternatif dans le débat public dans les semaines et les mois qui viennent.* ».

Une réforme systémique, c'est la transformation de nos systèmes de retraites basés sur l'annuité en systèmes de retraites basés sur des points ou comptes notionnels (**cette réforme est déjà dans les tiroirs du Conseil d'Orientation des Retraites !** site <http://www.cor-retraites.fr/>).

Dans la continuité des réformes Balladur (1993), Fillon-Chérèque (2003), et de l'actuel projet Sarkozy, s'annonce, avec la bénédiction de la CFDT, l'objectif ultime des « réformateurs » : une « réforme systémique », synonyme d'une nouvelle baisse des retraites, avec, pour ceux qui le pourraient, le recours obligé aux fonds de pensions (en espérant ne pas être victimes de faillites telles celles des fonds Maxwell ou Enron !).

La confédération FO a rappelé que « *dans de tels systèmes, la logique individuelle l'emporte sur la solidarité intergénérationnelle... Les pays qui ont adopté cette technique et qui servent de référence aujourd'hui, ont tous connu des problèmes auxquels les régimes de retraite, quelle que soit la technique utilisée, ne peuvent échapper et qui concernent principalement l'équilibre financier. En Suède le système à même conduit à une baisse des pensions.* » (extrait du communiqué du 21.10.2010)

Ce que « réforme systémique » signifie...

(extrait de notre dossier du 28.02.2010 - consultable sur notre site)

► **Retraite par points**

On a une idée de ce système dans la Fonction Publique avec la **Retraite additionnelle (RAFP)**. Les fonctionnaires versent 5% de leurs indemnités et achètent de ce fait **des points qui détermineront le montant de la retraite** correspondant à leurs actuelles indemnités.

→ Le salarié achète des points selon une valeur d'acquisition modifiable chaque année.

→ Le retraité reçoit une pension selon une valeur de liquidation du point révisable chaque année, de manière à respecter « l'équilibre du système » !

« *La cotisation mensuelle permet d'acheter un nombre de points qui vont se cumuler durant toute la carrière. La contrepartie monétaire de ces droits acquis ne sera connue de l'assuré qu'à la date de liquidation (la date du départ en retraite) ; l'engagement conventionnel du régime porte en principe sur le niveau des cotisations mais pas sur le montant de la retraite.* » (cf. Document n°4 - Conseil d'Orientation des retraites 28.01.2009).

Aucune garantie donc sur le montant de la pension, aucune possibilité de le prévoir puisque chaque année la valeur de liquidation peut baisser, un salarié sera obligé de cotiser plus longtemps (donc de travailler plus) pour essayer de rattraper les baisses, sans avoir la garantie que ces mois ou cette année supplémentaire amélioreront bien son niveau de pension.

► **Retraite par comptes notionnels**

Ce système est appliqué notamment en Suède où, en 2009, le montant des pensions a baissé de 4,5 % (l'intervention de l'Etat a « limité » la baisse à 3,5 %). **Les prévisions sont une nouvelle baisse de 6,5 % pour 2010 et de 40 % d'ici 2014.**

→ C'est une sorte de capitalisation virtuelle : le salarié et l'employeur cotisent à un compte personnel virtuel. Les cotisations collectées financent les dépenses de retraite de l'année courante

→ Le capital virtuel est converti en une pension de retraite en appliquant un coefficient de conversion qui dépend de l'espérance de vie après le départ à la retraite, ainsi que de l'âge de départ à la retraite.

→ La pension est revalorisée chaque année selon la tendance moyenne de l'évolution des salaires, après l'application d'une minoration de 1,6 %. Si les salaires augmentent au-delà de 1,6 %, il y a gain de pouvoir d'achat pour les retraités, en deçà, il y a baisse du pouvoir d'achat. C'est ce qui s'est passé en 2009, et se passera en 2010.

« *Dans un système en comptes notionnels, un assuré bénéficie, au moment de la liquidation de ses droits à la retraite, d'un montant de pension d'autant plus élevé que la période de retraite (sa durée de vie !) sera courte ou que le montant de la pension sera faiblement revalorisé.* » (cf. Document n°6 - Conseil d'Orientation des retraites 28.01.2009)

TOUS CONCERNÉS



Conséquences

Avec les retraites par points ou comptes notionnels, **finie l'obligation de l'Etat de verser les pensions**, c'est le but premier de la « réforme ». Dans ces systèmes, la part employeur dans la constitution de la retraite peut être supprimée à court terme ! Quant aux avantages familiaux (retraite anticipée pour 3 enfants ou 1 enfant handicapé à au moins 80 %), ils sont de fait supprimés. Que devient la pension de réversion ?

L'ensemble de la carrière est de fait pris en compte, et non les 25 meilleures années (régime général) ni les six derniers mois (Fonction Publique). Dans tous les cas, la baisse du montant des retraites imposerait - pour ceux qui le pourraient - de souscrire auprès de banques et de compagnies d'assurances à des systèmes complémentaires (fonds de pension).